

Contrat de professionnalisation

Pourquoi le choisir ?

Avantages financiers estimatifs (SMIC au 01/01/2016) :

Nouveauté 2016 : l'aide «embauche PME»

500 € /trimestre pour l'embauche d'un contrat de professionnalisation de 6 mois et plus pour les PME de - de 250 salariés (jusqu'au 31/12/2016). Plus d'infos : <http://travail-emploi.gouv.fr/grands-dossiers/embauchepme>

Profil du jeune	Salaire Brut Mensuel	Salaire Net Mensuel	Charges à payer par l'entreprise sans le transport	Coût réel estimatif total pour l'entreprise	Allègement Fillon (1)	Coût réel estimatif pour l'entreprise après réduction
Sans qualification ou diplôme inférieur au niveau IV ou Bac Général	55 % du SMIC soit 807€ / mois	632€ / mois	333€ / mois	1 140€ / mois	Effectif < 20 salariés	
					178€ / mois	787€ / mois
					Effectif > 20 salariés	
					180€ / mois	785€ / mois
De 16 à 20 ans révolus et titulaire d'un diplôme de niveau IV à finalité professionnelle	65% du SMIC soit 953.30€ / mois	746€ / mois	394€ / mois	1 347.30€ / mois	Effectif < 20 salariés	
					267.12€ / mois	1 080.19€ / mois
					Effectif > 20 salariés	
					270.93€ / mois	1 076.37€ / mois
De 21 à 25 ans révolus et titulaire d'un diplôme de niveau IV à finalité professionnelle	80% du SMIC soit 1 173.30€ / mois	919€ / mois	485€ / mois	1 658.30€ / mois	Effectif < 20 salariés	
					328.76€ / mois	1 339.54€ / mois
					Effectif > 20 salariés	
					333.45€ / mois	1 324.85€ / mois
Agés de 26 ans et plus et titulaire ou non d'un diplôme de niveau IV à finalité professionnelle	100% du SMIC soit 1 466.62€ / mois	1148€ / mois	606€ / mois	2 072.62€ / mois	Effectif < 20 salariés	
					410.95€ / mois	1 661.67€ / mois
					Effectif > 20 salariés	
					416.81€ / mois	1 655.81€ / mois

(1) L'allègement dit « Réduction Fillon » consiste à l'allègement des charges patronales sur les bas et moyens salaires. Il n'est donc autorisé que si les salaires versés par l'entreprise sont inférieurs à 1.6 fois le SMIC.

Pour plus d'informations, consulter : www.alternance.emploi.gouv.fr ou www.travail-emploi.gouv.fr

https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/tomcatleader_10973/navigation/accueil/simulateur